

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÈMENT N° 2001-005
7, Rond-Point des Champs-Élysées – 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 20 – Fax : +33 (0)1 42 99 20 21
www.artcurial.com – contact@artcurial.com

ORIENTALISME

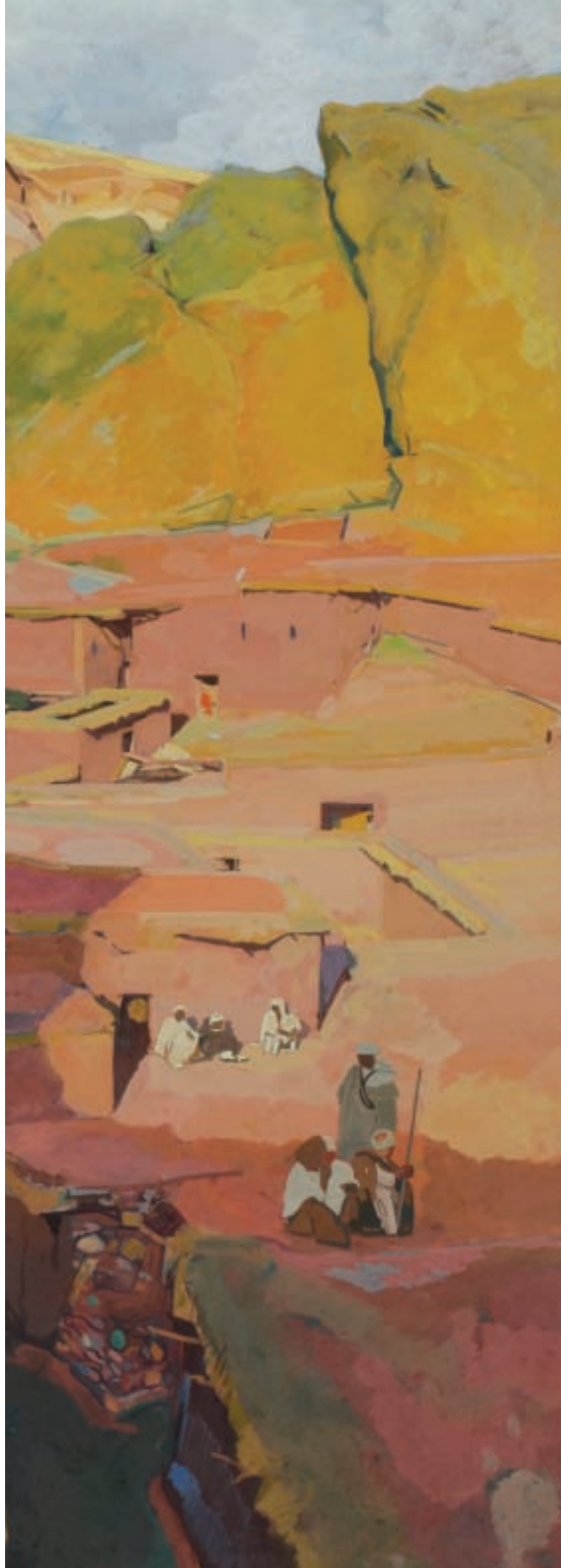
MARDI 8 JUIN 2010 PARIS

01835

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

ORIENTALISME

PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT
MARDI 8 JUIN 2010 – 20H



ORIENTALISME

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

MARDI 8 JUIN 2010 À 20H00

En couverture lot 21

Ci-contre, détail du lot 5



ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris

Téléphone pendant l'exposition :

+33 (0)1 42 99 20 67 ou 20 59

COMMISSAIRE PRISEUR :

François Tajan

SPÉCIALISTE :

Olivier Berman, +33 (0)1 42 99 20 67
oberman@artcurial.com

RECHERCHE ET AUTHENTIFICATION :

Constance Boscher, +33 (0)1 42 99 20 37
cboscher@artcurial.com

HISTORIENNE D'ART :

Marie-Caroline Sainsaulieu,
mcsainsaulieu@artcurial.com

ORDRE D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE :

Marianne Balse, +33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com

COMPTABILITÉ VENDEURS :

Sandrine Abdelli, +33 (0)1 42 99 20 06
sabdelli@artcurial.com

COMPTABILITÉ ACHETEURS :

Nicole Frerejean, +33 (0)1 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Vendredi 4 juin	11h – 19h
Samedi 5 juin	11h – 19h
Dimanche 6 juin	11h – 19h
Lundi 7 juin	11h – 19h
Mardi 8 juin	sur rendez-vous 11h – 17h

VENTE :

Mardi 8 juin 2010 à 20h00

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET

www.artcurial.com

VENTE N°1835

Ci-contre, détail du lot 2

PRÉFACE

Allons découvrir une magnifique sélection d’œuvres orientalistes du XIX^e et du XX^e siècles d’où ressortent deux ouvrages exceptionnels de Jacques Majorelle (1886-1962). L’orientalisme est un genre artistique qui est devenu une mode dans la seconde moitié du XIX^e siècle et s’est poursuivie au XX^e siècle principalement jusqu’en 1940. Quelques-uns des plus grands noms s’y sont consacrés, Ingres et Delacroix tout d’abord dans leurs tableaux, l’un avec *La grande odalisque* de 1814, l’autre avec *Femmes d’Alger dans leur intérieur* en 1834, qui montrent bien l’origine romantique de ces thèmes et la façon dont ils sont traités : ce goût pour le pittoresque et le rêve se poursuivra jusqu’à Henri Matisse et Paul Klee. L’engouement pour l’orientalisme n’a pas concerné seulement les arts plastiques mais aussi la littérature et la musique, des Lettres persanes de Montesquieu à *L’enlèvement au sérail* de

Mozart auxquels correspondent les figures de Boucher et de Fragonard au XVIII^e siècle et que suivront celles de Liotard. La campagne d’Egypte ajoutera du sérieux et ce qu’il faut de tragique à ce mouvement qui trouvera l’une de ses plus fortes expressions dans le tableau du Baron Gros *Les pestiférés de Jaffa* peint en 1804. Avec Ingres et *Le Bain turc*, Delacroix et *La mort de Sardanapale*, tous les peintres vont avoir leur veine orientaliste, certains jusqu’à s’en faire une spécialité, Eugène Delacamps, Prosper Marilhat, Horace Vernet, Eugène Fromentin, Théodore Chassériau, Léon Belly, Henri Regnault, Jean-Léon Gérôme, Léon Bonnat, Benjamin-Constant, Auguste Renoir pour l’impressionnisme et Lucien Lévy-Dhurmer pour le symbolisme.

Les sculpteurs n’ont pas été en reste et ont innové dans cette veine comme le fameux Charles Cordier. On trouve des paysages de Turquie et

d’Asie mineure, du Moyen Orient, d’Egypte et du Maghreb, des figures, des scènes de genre qui sont représentées, quand se manifestent Chateaubriand, Victor Hugo, Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Charles Baudelaire, Gustave Flaubert, Pierre Loti dans les lettres. Toute l’Europe partage cet engouement, les pays germaniques avec Adolf Schreyer, Rudolf Ernst et Ludwig Deutsch, l’Espagne, l’Italie, la Russie, le Royaume-Uni ; il se poursuivra avec le voyage de Matisse au Maroc et celui de Paul Klee, d’August Macke et de Louis Moilliet à Tunis en 1914.

Au-delà de l’exotisme et de l’anecdote, les grands artistes ont recherché dans ces motifs des couleurs nouvelles, des structures particulières que l’architecture et les paysages pouvaient leur apporter et surtout une lumière qui a changé leur perception du monde. C’est ce que montrent quelques-unes des œuvres présentées dans ce cata-

logue où figurent des portraits comme ceux de Jose Cruz Herrera, un peintre espagnol, d’Alexandre Roubtzoff, un artiste russe, des scènes de genre comme cette figure monumentale de Paul Elie Dubois qui touche à l’allégorie, et des paysages peints par Etienne Dinet et encore Jacques Majorelle : ces vues de la Kasbah de Tasgah vers 1940 et d’Améniter vers 1950 sont tout à fait exemplaires de son style fait d’une composition à la structure très affirmée, d’un dessin simplifié, d’une couleur exaltée.

Serge Lemoine
Conseiller culturel et scientifique
d’Artcurial Briest – Poulain – F. Tajan
Ancien Président du Musée d’Orsay



José Cruz Herrera, *Les fiancés*, lot 2



Alphonse Etienne Dinet, *L'heure de la prière à Ghardaïa*, lot 19



Paul Elie Dubois, *Le joueur de flûte*, lot 25



Jacques Majorelle, *Vue d'Anemiter*, circa 1950, lot 8



Alexandre Roubtzoff, *Bédouine de Tunis*, lot 34



Jacques Majorelle, *Kasbah de Tasgah, vallée de Telouet*, circa 1940, lot 5



INDEX

B

- BARANTES ABASCAL, Felipe 13
- BAYA 42
- BEN ALLAL, Mohamed 43
- BEZOMBES, Roger 44
- BREST, Germain Fabius 32

C

- CANET, Marcel 18
- CRUZ HERRERA, José 2, 3, 4

D

- DECKERS, Emile 17
- DELAHOGUE, Alexis Auguste 37
- DINET, Alphonse Etienne 19
- DUBOIS, Paul Elie 25

E

- EDY LEGRAND, Edouard Léon Louis 6, 7, 11

F

- FRERE, Charles Théodore 31

H

- HIOLIN, Louis Auguste 40
- HUGUET, Victor Pierre 33

L

- LEVY-DHURMER, Lucien 24

M

- MAJORELLE, Jacques 1, 5, 8
- MANTEL, Jean Gaston 14, 15, 16
- MENE, Pierre-Jules 39

N

- NERI, Paul 22

P

- PASCAL, Paul 36
- PORION, Charles 41
- PREZIOSI, Amadeo (comte) 26, 27, 28, 29, 30
- PUERTO, T. (attribué à) 38

R

- ROUBTZOFF, Alexandre 34, 35

S

- SCHONBORN, John Lewis 21
- SURTEL, Paul 9

T

- TESLAR, Antoni 10, 12



Jacques Majorelle peignant à Anemiter.

1

JACQUES MAJORELLE

(Nancy, 1886 - Paris, 1962)

LES KASBAHS DE L'ATLAS, 1930

Grand in-4°, édité par Lucien Vogel chez Jules Maynial, Paris 1930 comprenant trente planches, désignées et numérotées, en quadrichromie rehaussées d'or et d'argent sur carton avec la tranche argentée, et son livret relié en tissu ornementé de motifs berbères comprenant une introduction du Maréchal Lyautey. Chemise en papier parchemin, vert avec des lacets en cuir noir.

Exemplaire 4 sur 500,

Planches : 27,8 x 37,3 cm.

Dedicacé par Jacques Majorelle :

«Au Docteur Didier

Souvenir Jacques Majorelle

3 novembre 1930»

39 x 30 cm (15,21 x 11,70 in.)

PROVENANCE : Acquis par le Docteur Didier en 1930 à la galerie de La Renaissance et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.



BIBLIOGRAPHIE : Felix Marcihac, *Jacques Majorelle*, Paris, 1995, planches reproduites p. 112-153.

Nancy, Musée des Beaux Arts, Paris, Institut du Monde Arabe, *Jacques Majorelle - Rétrospective*, Paris, 1999-2000, p. 128-129, illustré.

Les trente planches rehaussées d'or et d'argent qui composent cet album reproduisent des peintures et des dessins que Majorelle a réalisés entre 1920 et 1929. Numérotées de 1 à 30, ces planches nous offrent une promenade imaginaire à travers l'Atlas. La page de garde intérieure reproduit le plan de la région sur aluminium. Cet ensemble est exceptionnel par son unité et par son histoire : Majorelle avait décidé de faire reproduire ses œuvres favorites. On retrouve ainsi de magnifiques paysages de superbes Kasbahs du Haut Atlas, mais également quelques figures marocaines que Majorelle a rencontrées durant son voyage.

Le 15 octobre 1930, les 500 exemplaires de cet album sont tirés par Lucien Vogel chez Maynial à Paris. En novembre, la galerie de la Renaissance expose des oeuvres de Majorelle et propose ces albums.

10 000 / 15 000 €



José Cruz Herrera dans son atelier à Casablanca.

José Cruz Herrera est né à La Linea de la Concepcion (Cadix) en 1890. Il étudia la peinture à l'Ecole des Beaux Arts de Madrid. Plusieurs fois primés au cours de sa carrière, il a obtenu une médaille à l'Exposition internationale de Panama. Installé un temps en région parisienne, il exposa souvent au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts de Paris. Il exposa aussi à Londres, Venise, Barcelone... Il séjourna une première fois au Maroc au début des années 1920, puis y retourna pour un long séjour en 1923 et finit par établir sa résidence à Casablanca où il mourut en 1972. Il devint l'un des artistes les plus en vue du Maroc dont il aimait particulièrement représenter les foules, les fêtes et les femmes.

Dans ce remarquable tableau, José Cruz Herrera représente avec force et raffinement les visages, la richesse des ornements et les étoffes colorées des habits traditionnels du Maroc. La scène se déroule dans un jardin devant des remparts d'une ville marocaine. A gauche, l'homme adresse à la ravissante jeune fille un sourire charmeur. Il lui chuchote à l'oreille tandis qu'elle a le regard plongé dans celui du spectateur. Le rose de ses joues trahit sa gêne. Mais elle semble s'amuser de ses avances et, de son regard mutin et son sourire malicieux, elle nous rend complice de ce jeu. A droite, une femme aux profonds yeux noirs fixe intensément le jeune couple. Dans ses yeux transparait un sentiment protecteur. S'agit-il d'une fiancée délaissée ou d'une mère attentive posant un regard inquiet sur ces jeux amoureux ? Ce triple portrait aux couleurs chatoyantes met en scène la complexité des sentiments amoureux avec une grande expressivité.



2

JOSÉ CRUZ HERRERA

(La Linéa, 1890 - Casablanca, 1972)

LES FIANCÉS

Huile sur toile

Signée en bas à droite

73 x 100 cm (28,47 x 39 in.)

PROVENANCE : Acquis dans les années 1940 à Oran et resté dans la famille par descendance jusqu'à ce jour.

60 000 / 80 000 €



3



4

3

JOSÉ CRUZ HERRERA

(La Linéa, 1890 - Casablanca, 1972)

JEUNE MAROCAINE AU VOILE

Huile sur toile

Signée en bas à gauche

51 x 61,50 cm (19,89 x 23,99 in.)

PROVENANCE : Acquis à la Galerie M. Pozzallo à Oran le 28 janvier 1953 et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

12 000 / 15 000 €

4

JOSÉ CRUZ HERRERA

(La Linea, 1890 - Casablanca, 1972)

PORTRAIT DE RABBIN

Huile sur toile

Signée en bas à droite

46 x 38 cm (17,94 x 14,82 in.)

PROVENANCE : Acquis à la Galerie M. Pozzallo à Oran le 28 janvier 1953 et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

3 000 / 5 000 €





KASBAH DE TASGAH, VALLÉE DE TELOUET, circa 1940

Quelques vingt années avant que ne soit peint ce merveilleux tableau représentant la *Kasbah de Tasgah, vallée de Telouet*, Jacques Majorelle obtenait tous les honneurs en 1923 avec l'achat par la France pour le musée du Luxembourg à Paris d'une huile peinte au même endroit, intitulée *Tigmit-Anrar : coucher de soleil à Tasgah* (Fig. 1). Exposée en 1922 à la galerie Georges Petit sous le numéro 68, elle avait été exécutée en 1921 au cours du premier voyage dans l'Atlas de Jacques Majorelle. A son retour il avait publié *Carnet de route d'un peintre dans l'Atlas et l'anti-Atlas*.

Jacques Majorelle, fils de l'ébéniste Louis Majorelle, s'était installé au Maroc en 1917. A partir de cette date, son œuvre entière fut consacrée à la peinture de ses paysages remarquables aujourd'hui visités et admirés par le monde entier. Sans se limiter à ceux-ci, Jacques Majorelle aimait aussi représenter les us et coutumes de ce pays. Le Maroc nourrit l'inspiration du jeune artiste dont les œuvres rencontrèrent un succès immédiat, d'abord sur place avec une première exposition *France-Maroc* à Casablanca, puis à Paris avec la rétrospective de la galerie Georges Petit. Sa notoriété de peintre orientaliste débuta aussitôt après.

Le voyage dans l'Atlas de 1921 avait été riche d'expériences et avait naturellement amené Jacques Majorelle à explorer une nouvelle forme d'écriture picturale. En effet, l'artiste allait s'orienter vers une simplification graphique et une économie de couleurs. Ainsi que l'écrit Félix Marcihac, Jacques Majorelle « avait compris que sa sensibilité ne pourrait pas toujours se satisfaire des compositions réalistes et extrêmement colorées qui avaient caractérisé les œuvres de ses premières années à Marrakech ». Une démarche empreinte de sobriété et d'intelligence lui permit alors de peindre des œuvres où l'imposante architecture répond en écho aux volumes et aux pans coupés des montagnes environnantes. Ce nouveau style, empreint de rigueur hiératique et pétri de tonalités chaudes, allait permettre à Jacques Majorelle de dire la grandeur du Maroc.



Figure 1 : *Tigmit-Anrar : coucher de soleil à Tasgah*, 1921. Collection du musée d'Orsay en dépôt au musée de Bar-Le-Duc.

Notre tableau, la *Kasbah de Tasgah, vallée de Telouet*, bien que peint vers 1940, se rattache encore à cette facture. Rappelons que les kasbahs furent aussi l'objet de gravures du même artiste parfaitement exécutées, rehaussées d'or et d'argent, d'après une série de tableaux peints de 1927 à 1929. Elles furent reproduites dans l'ouvrage *Les Kasbahs de l'Atlas* publié en 1930 (Fig. 2). Avec ce livre, Jacques Majorelle montrait sa passion de l'habitat marocain. Rien n'était laissé au hasard, chaque tableau correspondait à un site choisi par le peintre. Il y avait travaillé, dessiné, relevé les détails afin de transcrire au mieux l'insolite et la magnificence des lieux. Une exposition à la galerie Renaissance en 1930 reprenant le titre de l'ouvrage fut saluée par de nombreux articles qui donnèrent à l'artiste une dimension internationale.

La même vénération du Maroc a conduit sa main lors de l'exécution de la *Kasbah de Tasgah, vallée de Telouet*. Le rapprochement intime entre l'environnement montagneux et la kasbah s'opère grâce à l'harmonie des couleurs autour des ocres rose, des bruns chauds, des oranges lumineux et divers jaunes allant du doré au blanc ivoire. A la puissance naturelle des masses montagneuses répondent avec une force tranquille les volumes architecturés des maisons encastrées les unes dans les autres. Tout semble dormir paisiblement sous le soleil écrasant, cependant qu'à l'ombre grandissante du premier plan, quelques bédouins bavardent. Revêtus du costume traditionnel, assis, debout ou accroupis, ces hommes rappellent que la vie est bien là dans ce paysage immense et désertique. Nous ne sommes pas dans l'interprétation mais dans l'instant. Jacques Majorelle, dans sa ferveur, peint simplement ce qu'il a sous les yeux : la belle *Kasbah de Tasgah* dans ses couleurs issues de la terre.

BIBLIOGRAPHIE :

- Félix Marcihac, *Les Orientalistes, Jacques Majorelle*, ACR Édition, Paris, 1988.
- Jacques Majorelle – *Rétrospective*, Catalogue d'exposition, Nancy, Musée des Beaux Arts, 1999 – 2000, Paris, Institut du Monde Arabe, 2000, Paris : Éditions de la Réunion des musées nationaux.



Figure 2 : *Les Kasbahs de l'Atlas* édité en 1930. Lot n° 1 page 8.

ANCIENNE COLLECTION DE MONSIEUR G. P.

Deux magnifiques tableaux, le premier de Jacques Majorelle, *Kasbah de Tasgah, vallée de Telouet*, peint au cours des années trente, et le second d'Edy Legrand, *Jour de marché dans un ksar*, proviennent de la collection de monsieur G. P., amateur passionné d'art orientaliste. Né à Marseille en 1901, monsieur G. P. partagera sa vie entre la France et le Maroc où il s'installe en 1926. Industriel cultivé, il rencontre au cours des années trente le peintre Edy Legrand dont il devient un ami proche. Au cours de sa vie, monsieur G. P. acquiert et reçoit en cadeau de nombreuses œuvres d'Edy Legrand et collectionne des tableaux de Jacques Majorelle.

Une lettre écrite le 20 août 1944 par l'artiste au collectionneur montre la qualité de leurs relations amicales :

« Mon cher G.,

J'ai été très sensible à votre excellente lettre et, chose curieuse, j'allais moi-même vous écrire. J'aurais beaucoup voulu vous avoir ici, je l'avoue : vous êtes un personnage calme et accessible à la contemplation. Mais je savais d'autre part, combien les voyages sont difficiles, sinon, impossibles aujourd'hui ; et je savais aussi, qu'avec raison, vous goûtez avec béatitude le doux repos de la « Viste »¹, au milieu des vôtres et de cette atmosphère exquise de tendresse qui rejaillit sur ceux même qui ont eu le privilège de vous approcher, ainsi que votre petite famille à Anfa² ... Je me suis toujours senti rasséréné, heureux, détendu, reposé, en descendant chez vous ... ».

La lecture de ces lignes permet aussi de dévoiler un peu l'intimité de monsieur G. P. qui avait su créer autour de lui une atmosphère élégante et chaleureuse.

1. Nom de la propriété de monsieur G. P. à Casablanca.
2. Quartier de Casablanca où se situait la villa la « Viste ».



Jacques Majorelle travaillant à Feïja en 1927.

5

JACQUES MAJORELLE

(Nancy, 1886 - Paris, 1962)

KASBAH DE TASGAH, VALLÉE DE TELOUET

Détrempe sur panneau d'isorel

Signé et situé « Tasgah » en bas à gauche

77,50 x 89 cm (30,23 x 34,71 in.)

PROVENANCE : Acquis lors d'une exposition Jacques Majorelle au Maroc par Monsieur G. P. et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

Ce lot est présenté en collaboration avec Monsieur Felix Marcihac.

300 000 / 400 000 €



VUE D'ANEMITER

Jacques Majorelle, né en 1886, fils de l'ébéniste Louis Majorelle, s'inscrit en 1901 à l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy puis, en 1904 à l'Académie Julian à Paris. Dès 1908, il envoie un premier tableau à la Société des Artistes Français. Pour parfaire ses connaissances et donner matière à son inspiration, il part pour l'Espagne puis pour l'Italie, pays baignés de soleil qui lui donnèrent le goût de la lumière et de l'aventure. Il s'installe en 1917 à Marrakech, achète la villa à laquelle il donne son nom (Figure 1), et consacre son œuvre peint et dessiné au Maroc et à l'Afrique Noire.

Las de peindre la ville de Marrakech et ses abords immédiats qu'il connaît parfaitement, il obtient en 1921 l'autorisation de parcourir le pays Glaoua, c'est-à-dire les vallées de Telouet, d'Oumila et du Rezaïa dans le Haut-Atlas. Il peint à cette époque ses premières Kasbahs. Felix Marcihiac, dans sa monographie sur Jacques Majorelle illustre ce voyage par un tableau peint à Anemiter, intitulé *Boris à Anemiter, vallée d'Oumila*. La qualité de la peinture montre l'étonnement émerveillé de l'artiste devant la splendide architecture qui surgit de terre avec ses couleurs ocre, gorgées de soleil, les hautes maisons aux arêtes vives et les collines sèches des alentours. La magie des lieux a opéré. L'artiste en fera l'un de ses sujets de prédilection. Notre tableau *Anemiter* exécuté quelque trente années plus tard, vers 1950, témoigne de la fidélité que l'artiste eut pour ce site exceptionnel.

Ce premier voyage fut suivi d'un second à la fin de l'année 1926 et au début de l'année 1927. Avec son ami Maurice Robin, Jacques Majorelle prit la route des kasbahs qui lui permit de dessiner sur place et peindre de nombreux tableaux et esquisses. Il est certain que le site d'Anemiter l'enthousiasma à nouveau si l'on en croit les nombreuses reproductions de tableaux dans l'ouvrage de Felix Marcihiac pour ces années-là. Exécutés en 1928 et en 1929, d'après les études rapportées, voici la flamboyante Anemiter peinte à la saison des pluies, au soleil levant, au crépuscule, toujours fière dans ses proportions majestueuses. Quelques œuvres choisies par l'artiste illustreront *Les kasbahs de l'Atlas*, ouvrage publié en 1930 (Figure 2). Une exposition la même année à Paris à la galerie de la Renaissance avec soixante dix tableaux,



Figure 1 : La villa Jacques Majorelle

dessins et études sur carton lui apporte la reconnaissance internationale. On reconnaissait enfin à Jacques Majorelle ses talents de visionnaire car il avait su transposer et sublimer les paysages architecturés du Maroc.

A partir de 1949, il reprend une série de peintures sur les kasbahs enrichies de scènes quotidiennes et peint notre tableau *Anemiter*. Au premier plan, une femme porte une jarre sur son dos, au centre un homme se courbe pour ramasser un petit fruit. En direction de la kasbah, quatre chameaux se reposent à l'ombre des maisons hautes, tandis que quelques personnages en djellaba s'avancent vers eux. A gauche, au milieu des arganiers, trois hommes attendent un quatrième en chemin. Majorelle ajoute un détail significatif d'une journée marocaine avec plusieurs tapis suspendus au bord des terrasses ou aux ouvertures des maisons.

La kasbah impose son architecture altière. Ses volumes découpés au cordeau donnent naissance à une citadelle fortifiée. Sa couleur ocre rouge brille d'innombrables tonalités selon la luminosité, plein soleil ou pénombre, couvrant un mur de profil ou vu de face. Ces variations subtiles rapportent la puissance architecturale alors qu'en surplomb les pierres éclatées menacent de tomber. Quelques arganiers au devant amènent le contrepoint nécessaire à un parfait aboutissement chromatique.

Anemiter est une œuvre de maturité dans laquelle Jacques Majorelle a aussi su garder son enthousiasme de jeune peintre : à la magnificence des lieux, l'artiste ajoute la réalité quotidienne simple et belle.

BIBLIOGRAPHIE :

- Felix Marcihiac, *Les orientalistes, Jacques Majorelle*, ACR Édition, Paris, 1998.
- Jacques Majorelle – *Rétrospective*, Catalogue d'exposition, Nancy, Musée des Beaux Arts, 1999 – 2000, Paris, Institut du Monde Arabe, 2000, Paris : Éditions de la Réunion des musées nationaux.

1. Felix Marcihiac, *Les Orientalistes, Jacques Majorelle*, p. 67 (repr. En couleurs).



Figure 2 : Jacques Majorelle, *Anemiter, vallée d'Oumila, Grand Atlas*, crépuscule, planche 13 des *Kasbahs de l'Atlas*, 1930 (lot 1, page 8)



7

EDOUARD LÉON LOUIS LEGRAND

DIT EDY LEGRAND

(Bordeaux, 1892 - Bonnieux, 1968)

MARABOUT DANS UNE PALMERAIE, 1934

Huile sur panneau

Signé en bas à gauche, daté «34»

53,50 x 65 cm (20,87 x 25,35 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

Madame Myriam Edy Legrand, Madame Cecile Ritzenhaler et

Monsieur Jean-Pierre Chalon ont verbalement confirmé l'authenticité

de cette œuvre.

10 000 / 12 000 €



Jacques Majorelle peignant à Anemiter.

8

JACQUES MAJORELLE

(1886 - 1962)

VUE D'ANEMITER

Détrempe sur papier marouillé sur toile

Signée et située «Anemiter» en bas à gauche

66 x 100 cm (25,74 x 39 in.)

PROVENANCE : Acquis lors d'une exposition Jacques Majorelle au

Maroc et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

Ce lot est présenté en collaboration avec Monsieur Felix Marcihiac.

220 000 / 280 000 €





Edy Legrand et son méhariste dans une oasis.



6

**EDOUARD LÉON LOUIS LEGRAND
DIT EDY LEGRAND**

(Bordeaux, 1892 - Bonnieux, 1970)

**JOUR DE MARCHÉ DANS UN KSAR (SUD MAROCAIN),
circa 1930**

Papier marouflé sur toile

Signée en bas au milieu

101 x 130,50 cm (39,39 x 50,90 in.)

PROVENANCE : Offert par l'artiste à monsieur G. P. et resté par
descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

Madame Myriam Edy Legrand, Madame Cecile Ritzenthaler et
Monsieur Jean-Pierre Chalon ont verbalement confirmé l'authenticité
de cette oeuvre.

50 000 / 70 000 €

JOUR DE MARCHÉ DANS UN KSAR

Edy Legrand, de son vrai nom Edouard Warschavsky, né à Bordeaux en 1892, fréquenta l’Académie d’art de Munich avant de recevoir l’enseignement de Gabriel Ferrier à l’Ecole des Beaux-Arts de Paris. Épris de liberté, il s’oriente vers des recherches personnelles, notamment en dessin, et débute sa carrière, comme beaucoup de jeunes artistes, par des croquis publicitaires, des illustrations de livres et des affiches. A ses qualités de graphiste, il joint un talent d’écriture qui lui permet de publier en 1919 aux Éditions de la Nouvelle Revue Française¹ un conte, *Macao et Cosmage*, dont il est aussi l’illustrateur. Eloigné de tous les courants de peinture alors en vogue à cette époque, (cubisme, surréalisme, Dada), il s’épanouit dans une écriture picturale classique centrée sur la recherche de la précision chromatique. Ses voyages en Algérie d’abord, puis au Maroc, lui ouvrent des horizons nouveaux.

A partir de 1933, aux côtés de Jacques Majorelle avec lequel il travaille à Marrakech², Edy Legrand se fait le chantre de la civilisation marocaine, mariant dans ses œuvres l’exotisme aux couleurs chatoyantes de l’Orient. Les deux artistes deviennent alors les deux grands peintres du Maroc.

Notre tableau, *Jour de marché dans un ksar*³, fait partie des œuvres exécutées durant les années où le peintre sillonne le Maroc, du Haut-Atlas aux confins du désert. Peint sur le motif, on perçoit au premier regard les animaux alignés qui vont être vendus dans un paysage

grandiose d’architecture et de montagnes. Quelques hommes en burnous accroupis au premier plan, des animaux isolés, un âne et une chèvre, de jeunes garçons à l’ombre des murailles participent au réalisme de la scène. Le ciel, ce jour-là légèrement couvert, adoucit les couleurs d’ordinaire éblouissantes. Edy Legrand rapporte avec subtilité les pâleurs variées du sol et les tonalités de terre ocre rose du ksar. Au fond, les crêtes ondulées et bleutées du Haut-Atlas se détachent sereinement sur le ciel clair.

C’est d’abord aux Etats-Unis que l’artiste rencontra le succès avec une *Grande Odalisque* exposée au Carnegie Hall à New York en 1936 (Figure 1) aux côtés de Fernand Léger et de Picasso. Puis la galerie Marie Sterner lui consacra jusqu’en 1950 de nombreuses expositions. Mais Edy Legrand rencontra également de nombreux amateurs sur place, ce qui est certainement le plus bel hommage que les collectionneurs marocains pouvaient lui rendre.

BIBLIOGRAPHIE :

Cécile Ritzenthaler (avec la collaboration de Jean-Pierre Chalon), *Edy Legrand, Visions du Maroc*, ACR Édition, Paris, 2005.

- 1. Réédité en 2000 par les Éditions Circonflexe.
- 2. Edy Legrand a peint de nombreuses toiles du jardin de la villa Majorelle.
- 3. Village fortifié des régions sahariennes.



Figure 1 : La Grande Odalique d'Edy Legrand exposée au Carnegie Hall à New York en 1936.



Edy Legrand dans son atelier à Marrakech.





9



10

9

PAUL SURTEL

(Reuilly, 1893 - 1985)

LES REMPARTS DE FEZ

Huile sur toile

Signée en bas à gauche

Inscription au dos sur le châssis : «Les remparts de Fez (Maroc)»

64 x 76 cm (24,96 x 29,64 in.)

PROVENANCE : Acquis à la Galerie M. Pozzallo à Oran le 28 janvier 1953 et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

1 500 / 2 000 €

10

ANTONI TESLAR

(1898 - 1972)

CASBAH À TAOURIRT (OUARZAZAT), 1930

Encre, lavis et rehauts de gouache sur papier bistre

Signé et daté en bas à droite

35,50 x 52,20 cm (13,85 x 20,36 in.)

800 / 1 200 €



11

11

EDOUARD LÉON LOUIS LEGRAND

DIT EDY-LEGRAND

(Bordeaux, 1892 - Bonnieux, 1968)

SORTIE DE LA MOSQUÉE, FEZ, 1935

Huile sur toile

Signée et datée «35» en bas au milieu

Inscription au dos sur le châssis : «Mosquée Fes - Mr Deloffre 2-9-57»

38 x 46 cm (14,82 x 17,94 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

Madame Myriam Edy Legrand, Madame Cecile Ritzenthaler et Monsieur Jean-Pierre Chalon ont verbalement confirmé l'authenticité de cette oeuvre.

7 000 / 9 000 €

12

ANTONI TESLAR

(1898 - 1972)

AIT BEN ADDOU, 1930

Encre, lavis et rehauts de gouache et aquarelle sur papier bistre

Signé et daté en bas à gauche

35,50 x 62 cm (13,85 x 24,18 in.)

1 000 / 1 500 €



12



13

FELIPE BARANTES ABASCAL

(1871 - 1948)

SAFI, 1928

Huile sur panneau

Signé, situé «Safi» et daté 1928 en bas à droite
35,50 x 44,30 cm (13,85 x 17,28 in.)

Felipe Barantes Abascal fut non seulement réputé comme peintre et il illustra d'aquarelles l'ouvrage de Maurice Le Glay, *Trois récits marocains*, publié en 1930 en cent cinquante exemplaires pour les bibliophiles du Maroc.

15 000 / 20 000 €



14

JEAN GASTON MANTEL

(Amiens, 1914 - 1995)

VUE DE LA KASBAH, 1993

Huile sur toile

Signée en bas à droite «J G Mantel» et datée «93»
100 x 73 cm (39 x 28,47 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

8 000 / 12 000 €



15

JEAN GASTON MANTEL

(Amiens, 1914 - 1995)

FANTASIA, 1962

Huile sur toile

Signée et datée «62» en bas à gauche

62,50 x 103 cm (24,38 x 40,17 in.)

20 000 / 30 000 €



16

JEAN GASTON MANTEL

(Amiens, 1914 - 1995)

PROMENADE EN BARQUE DEVANT RABAT, 1963

Huile sur toile

Signé et daté «63» en bas à droite

100 x 160 cm (39 x 62,40 in.)

20 000 / 30 000 €



17



18

17

EMILE DECKERS

(Ensival, 1885 - Verviers, 1968)

PORTRAITS D'ALGÉROISES, 1940

Pastel sur toile

Signée, située «Alger» et datée «1940» en bas à droite

53 x 83 cm (20,67 x 32,37 in.)

PROVENANCE : Acquis à la Galerie M. Pozzallo à Oran le 28 janvier 1953 et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

10 000 / 15 000 €

18

MARCEL CANET

(Paris, 1875 - 1958)

BAIGNADE À BOU SAADA

Huile sur panneau

Signé et situé «Bou Saada» en bas à gauche

34,50 x 27 cm (13,46 x 10,53 in.)

2 000 / 3 000 €



19

ALPHONSE ETIENNE DINET

(Paris, 1861 - Paris, 1929)

L'HEURE DE LA PRIÈRE À GHARDAÏA

Huile sur papier marouflé sur carton

Signé en bas à droite

Inscription manuscrite au dos

60 x 50 cm (23,40 x 19,50 in.)

PROVENANCE : Collection particulière et resté par descendance dans la famille jusqu'à ce jour.

Monsieur Koudir Benchikou a verbalement confirmé l'authenticité de cette œuvre.

Cette oeuvre était destinée à l'illustration de la page 197 du livre *Mirages : Scènes de la vie arabe*, dédié à Léonce Bénédict par Etienne Dinet et Slimane Ben Ibrahim.

Une légende raconte l'origine de la fondation de Ghardaïa : une jeune fille du nom de Daïa, vivait solitaire dans une grotte, le cheikh Baba-Oueldjemma, voyant de la fumée au-dessus de la grotte, s'arrêta et, séduit par la beauté de la jeune fille, il la demanda en mariage. Ils fondèrent la ville de Ghardaïa, «Grotte de Daïa». Etienne Dinet choisit de représenter la ville sous un immense nuage évoquant sans doute l'origine légendaire de la ville.

8 000 / 12 000 €



Château d'Hydra (Alger), vers 1870.

20

LÉON GIRARDET

(Versailles, 1856 - Paris, 1895)

INTÉRIEUR D'UNE MAISON MAURESQUE

Huile sur toile

Signée en bas à droite

73 x 59 cm (28,47 x 23,01 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

40 000 / 60 000 €



INTERIEUR D'UNE MAISON MAURESQUE

Léon Girardet, peintre, fils de Paul Girardet peintre et graveur, naquit à Paris en 1856. Il eut un frère jumeau, Jules, peintre également. Dans la famille Girardet, depuis trois générations, les hommes se destinent à l’art. Il y eut Samuel (1730-1807), puis Charles-Samuel (1780-1863), père de Paul (1821-1893). Ce dernier travailla notamment pour les galeries historiques de Versailles, et pour l’illustration de l’*Histoire du Consulat et de l’Empire* par Adolphe Thiers.

Paul Girardet s’installe en 1860 à Versailles avec sa famille, son unique fille, Julia, et ses quatre premiers fils : Eugène né en 1853, les jumeaux nés en 1856 et Paul-Armand né en 1859. Tous se vouèrent à l’art, manifestant dès l’enfance des dons exceptionnels. Léon, comme ses aînés, entra à l’Ecole des Beaux-Arts à Paris et fut l’élève de Cabanel. A l’un des premiers concours auquel il participa, il fut classé second sur trois cent candidats. Il devait avoir dix-sept ans¹. L’ambiance familiale était aussi de nature à favoriser le travail tel que le montre un dessin à la plume d’Eugène Burnand² représentant l’atelier de Paul Girardet à Versailles vers 1879 (Figure 1).

Léon Girardet peint ici un *Intérieur d’une maison mauresque*, sujet typique d’Afrique du Nord. Deux jeunes filles et un jeune homme profitent de la fraîcheur d’une cour intérieure. L’angle de vue choisi par le peintre nous permet d’admirer les colonnes torsadées surmontées de chapiteaux sculptés. Derrière, fermant le patio, des murs ouvragés ouvrent sur trois arcades, la plus grande d’entre elles laissant voir un escalier carrelé orné de lignes brisées blanches et bleues.

Cet *Intérieur d’une maison mauresque* est intéressant par les trois traitements de la lumière que Léon Girardet emploie :
- tout d’abord la forte luminosité venant des rayons du soleil qui viennent frapper l’angle supérieur droit du patio.



Figure 1 : Eugène Burnand, *L’atelier de Paul Girardet à Versailles*, vers 1879, dans l’hôtel particulier appartenant au graveur : de gauche à droite, le cousin Favre couché, Théodore, Julia, Eugène, Léon, le père (debout) ; Jules peignant *La prise de Saragosse* ; un modèle ; un mannequin.

Les arcades, d’un blanc lumineux, sur lesquelles court une frise ornée de céramiques bleues pâles, éclairent l’ensemble de la scène.

- ensuite la pénombre de la cour où se tiennent deux jeunes servantes et un jeune homme. Ils s’appêtent à se nourrir de quelques fruits. Girardet amène un contraste délicat entre les couleurs de terre de la cour pavée et des murs par rapport aux nattes colorées sur lesquelles sont assis deux jeunes gens. Les rouges, verts et jaunes variés sont un rappel chromatique des teintes du grand tapis suspendu depuis le premier étage, et dont les plis tombent lourdement.
- enfin, apportant un contrepoint chromatique somptueux, ce tapis, bordé de franges blondes, forme une cascade étincelante de couleurs et de brillances dominées par les rouges et les grenat, piquetés çà et là de violet et de noir. Léon Girardet le peint avec une certaine consistance, nous faisant imaginer le poids, admirer le tissage et révéler le décor géométrique. Grâce à toutes ces subtilités de tonalités et de matières, Léon Girardet fait de cet *Intérieur d’une maison mauresque* un tableau exceptionnel.

La maturité de son coup de pinceau et l’élégance de sa palette lui permettent de faire ici revivre une scène quotidienne, à l’intérieur d’un riad, aux heures chaudes de la journée et au cœur d’une belle architecture musulmane.

BIBLIOGRAPHIE :

René Burnand, *Les Girardet au Locle et dans le monde*, Éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1957.

1. Selon René Burnand, fils de Julia Girardet, auteur de l’ouvrage *Les Girardet au Locle et dans le monde*, p. 102.
2. Eugène Burnand est le mari de Julia Girardet.



Jules et Léon Girardet.





21



22

21
JOHN LEWIS SCHONBORN
 (Nemora, 1852 - Gien, 1931)
REPOS SOUS LES ARBRES
 Huile sur panneau
 Signé en bas à droite
 En bas à droite : «Souvenir amical à Mad. Lenglet»
 37 x 61,20 cm (14,43 x 23,87 in.)
6 000 / 8 000 €

22
PAUL NERI
 (1910 - 1965)
LE SOUK (MARRAKECH ?)
 Huile sur toile
 Signé en bas à droite
 65 x 91 cm (25,35 x 35,49 in.)
4 000 / 6 000 €



23

23
LOUIS GALLIAC
 (Dijon, 1849 - Paris, 1934)
JEUNE FEMME
 Huile sur toile
 Signée en bas à droite
 55,70 x 38,40 cm (21,72 x 14,98 in.)
6 000 / 8 000 €



24

24
LUCIEN LEVY-DHURMER
 (Alger, 1865 - Le Vésinet, 1953)
LA FILEUSE
 Pastel sur papier
 Signé en bas à gauche et daté «1902»
 67,50 x 49,50 cm (26,33 x 19,31 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
6 000 / 8 000 €



Paul Elie Dubois peignant dans le Hoggar.

25

PAUL ELIE DUBOIS

(Colombier-Châtelot, 1886 - Colombier-Châtelot, 1949)

LE JOUEUR DE FLÛTE

Huile sur panneau d'isorel

Signé en bas à droite

Inscription au dos : AF91

173 x 151 cm (67,47 x 58,89 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

EXPOSITIONS : Salon des Artistes français, 1943

BIBLIOGRAPHIE : Elisabeth Cazenave, *Paul Elie Dubois, Peintre du Hoggar*, Editeur du Lateur, 2006

40 000 / 60 000 €



JOUEUR DE FLûTE

Paul-Élie Dubois, né en 1886 à Montbéliard, élève de Jean-Paul Laurens¹ et de Fernand Cormon² à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, participe dès 1910 au Salon des Artistes Français. Si les débuts de son œuvre picturale se rapportent essentiellement aux paysages de sa région natale, aux portraits et aux natures mortes, la découverte en octobre 1920 de l'Algérie va profondément modifier son travail. Conquis par la lumière et le ciel méditerranéen, amoureux d'Alger et de sa rade, bientôt envoûté par le Hoggar, Paul Elie Dubois n'aura plus qu'un objectif : faire connaître ce pays qu'il aime.

Le voyage qu'il fait du 5 février au 14 mai 1928 au Hoggar est déterminant. Elisabeth Cazenave, auteur de la monographie *Paul Elie Dubois, peintre du Hoggar*, écrit « l'artiste a souffert de la faim, du soleil et du vent, mais il rapporte une extraordinaire collection de documents, croquis au crayon, au pastel, gouaches ou aquarelles, tableaux de toutes sortes montrant le désert sous ses aspects les plus variés. » Son voyage inédit est salué dès son retour par les autorités algériennes, et par un article de J. Girod dans *L'Afrique du Nord illustrée* intitulé « Le Hoggar vu par un peintre ». En juin 1929, le Musée des Arts décoratifs à Paris propose une exposition intitulée *Le Hoggar, Peintures et dessins de Paul Elie Dubois* (Figure 1). Le succès est considérable. Loin des modes, il a su s'élever au rang de « Maître ». La même année, ses œuvres sont montrées au *Salon des Orientalistes*, dans les Salons du *Figaro*. En 1930, dans le cadre des fêtes du Centenaire de l'Algérie, il rassemble et expose une série de dessins et peintures sur le Hoggar dans une partie du nouveau musée national des Beaux-Arts d'Alger inauguré le 5 mai. Il participe à l'exposition coloniale de Vincennes en 1931 avec dix neuf toiles. En 1932, l'Etat français achète *Baie d'Alger*, temps gris. Dès lors, le succès est international avec les expositions universelles, les salons officiels et les invitations dans les galeries de l'Europe entière.

Deux sources d'inspirations majeures nourrissent dorénavant l'œuvre de Paul Elie Dubois : les paysages, les



Figure 1 : Affiche de l'exposition au Musée des Arts Décoratifs, Le Hoggar, Peinture et dessins de Paul Elie Dubois, 1929.

hommes et leurs costumes en particulier, ceux qui se rattachent au Hoggar. L'affiche de l'exposition de 1929 ne représente-t-elle pas une *Femme Touareg aux bijoux* (Figure 1) ?

Le Joueur de flûte, titre francisé probablement par Paul-Élie Dubois pour le catalogue du Salon des Artistes Français en 1943 où l'œuvre fut exposée, dût être exécuté lors du deuxième voyage au Hoggar, en 1938. Enveloppé dans un grand manteau traditionnel, un jeune berger, debout, joue du nay³. Derrière lui, dans un contrebas vertigineux, se déroule à l'infini un paysage escarpé aux variétés bleutées, précisément celles du « royaume des bleus » comme l'écrivait à propos du Hoggar Robert Randau. Le contraste chromatique entre les trois couleurs dominantes, celles de terre pour le premier plan et le grand manteau, les bleus délicats, enfin la transparence laiteuse du ciel est d'autant plus saisissant qu'il est bousculé par la présence du *Joueur de flûte*. Paul-Élie Dubois lui offre une mise en scène exceptionnelle avec en toile de fond le Hoggar en majesté. Cette pose rappelle certains tableaux de la peinture italienne⁴ de la Renaissance où le personnage pose devant un paysage évoqué par une dentelle de crêtes bleutées. L'artiste écrivait :

« L'Italie me faisait comprendre que j'avais découvert là-bas une terre vierge picturalement parlant. J'avais contemplé tant de visions vivantes que je retrouvais sur les fresques en Italie, l'aspect des paysages, des draperies colorées en plein air. Je sentais que l'Afrique était pour les primitifs ! L'Italie me révélait que la terre d'Afrique n'avait pas été exprimée et n'avait pas eu encore son peintre, son « primitif », et qu'une voie splendide s'ouvrait large ouverte ». *Le Joueur de flûte* est un exemple parfait de la mise en œuvre par l'artiste de ce projet pictural ambitieux.

- 1. Jean-Paul Laurens (1831-1942), peintre d'histoire, décore l'Hôtel de ville et le Panthéon.
- 2. Né à paris en 1845, mort 1924, professeur à l'Ecole des beaux Arts.
- 3. Le nay arabe est constitué d'un simple roseau formé de neuf segments (8 nœuds) ouvert aux deux extrémités. Il comporte six trous de jeu répartis en deux groupes similaires.
- 4. Paul-Elie Dubois fit deux voyages en Italie, en 1923-1924, en 1930.



Couverture de l'Appel du Hoggar par René Frison Roche publié en 1949





26



26



28



28



29



29



27



27

26
COMTE AMADEO PREZIOSI
(Malte, 1816 - Constantinople, 1882)
L'IMAM ET TURC ASSIS AU CAFÉ
Paire d'études au crayon et aquarelle sur papier bistre
19 x 15,50 cm (7,41 x 6,05 in.)
PROVENANCE : Vente, Artcurial, Paris, 21 juin 2006.
Collection particulière.

1 000 / 1 500 €

27
COMTE AMADEO PREZIOSI
(Malte, 1816 - Constantinople, 1882)
LE MEVLELI ET DEUX FEMMES ARMÉNIENNES
Paire d'études au crayon et aquarelle sur papier bistre
23,50 x 16,50 cm (9,17 x 6,44 in.)
PROVENANCE : Vente, Artcurial, Paris, 21 juin 2006.
Collection particulière.

1 000 / 1 500 €

28
COMTE AMADEO PREZIOSI
(Malte, 1816 - Constantinople, 1882)
FUMEUR DE CHIBOUK ET MONTREUR DE SINGE
Paire d'études au crayon et aquarelle sur papier bistre
23,50 x 16,50 cm (9,17 x 6,44 in.)
PROVENANCE : Vente, Artcurial, Paris, 21 juin 2006.
Collection particulière.

1 000 / 1 500 €

29
COMTE AMADEO PREZIOSI
(Malte, 1816 - Constantinople, 1882)
L'ÉCRIVAIN PUBLIC ET UNE DAME DE QUALITÉ
Paire d'études au crayon et aquarelle sur papier bistre
23,50 x 16,50 cm (9,17 x 6,44 in.)
PROVENANCE : Vente, Artcurial, Paris, 21 juin 2006.
Collection particulière.

1 000 / 1 500 €

30
COMTE AMADEO PREZIOSI
(Malte, 1816 - Constantinople, 1882)
LE BARBIER ET LE FUMEUR DE NARGHILÉ
Paire d'études au crayon et aquarelle sur papier bistre
22,50 x 15,50 cm (8,78 x 6,05 in.)
PROVENANCE : Vente, Artcurial, Paris, 21 juin 2006.
Collection particulière.

1 000 / 1 500 €



31

**CHARLES THEODORE FRERE
DIT FRERE BEY**

(Paris, 1814 - Paris, 1888)

VUE DU BOSPHORE (BEYKOZ?), 1852

Huile sur toile

Signé, situé «Constantinople», daté «1852» en bas au milieu
22,50 x 43 cm (8,78 x 16,77 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

Elève de Jules Coignet et Camille Roqueplan, il part en 1836 en Algérie. Dès lors il ne peint plus que des scènes du monde musulman. Ce voyageur infatigable s'est attaché à rendre toute la poésie des paysages d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen Orient. En 1851, il séjourne dix-huit mois à Constantinople. Il présente au Salon de Paris et aux Expositions universelles plusieurs tableaux inspirés par ce voyage.

6 000 / 8 000 €



32

GERMAIN FABIUS BREST

(Marseille, 1823 - Marseille, 1900)

SCÈNE ANIMÉE AU BORD DU BOSPHORE

Huile sur panneau

Signé en bas à gauche
21,30 x 37,50 cm (8,31 x 14,63 in.)

PROVENANCE : Collection particulière

Elève d'Emile Loubon à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, il vint à Paris suivre les cours de Constant Troyon. Il part en 1855 en Turquie et séjourne quatre ans à Constantinople. Ses nombreuses vues de la capitale ottomane et de l'Asie Mineure, qu'il exposa au Salon à Paris, firent sa renommée. Il traduit dans des compositions équilibrées et des tonalités claires et raffinées la lumière et l'atmosphère des rives du Bosphore.

18 000 / 22 000 €



33

VICTOR PIERRE HUGUET

(Le Lude, 1835 - Paris, 1902)

HALTE DES CAVALIERS EN TURQUIE

Huile sur toile

Signée en bas à gauche

56,50 x 62 cm (22,24 x 24,41 in.)

50 000 / 70 000 €

HALTE DE CAVALIERS EN TURQUIE

Victor Huguet, né en 1832, étudie d’abord la peinture à Marseille avec Emile Loubon. A l’âge de dix-sept ans, il s’embarque pour l’Egypte et découvre les lumières et le charme de l’Orient

En 1859, Victor Huguet rencontre à Paris Eugène Fromentin. Celui-ci accepte de le prendre pour disciple. Si les premières œuvres laissent voir l’influence de la palette sobre en couleurs du Maître, celles qui suivent montrent une évolution chromatique vers les couleurs chaudes et lumineuses, aux harmonies subtiles d’ocre et de bleus. C’était bien ce qui était le plus difficile à rendre, selon Fromentin, « ces sables et ces rochers » et « les effets de lumière aveuglante ». En 1861, Victor Huguet participe au Salon des Artistes français avec la *Halte de Bicharis dans le désert de Libye*¹ qui montrait son exceptionnel talent de coloriste. Dès lors il exposa régulièrement au Salon.

Victor Huguet, consacré peintre orientaliste, voyage autour de la Méditerranée, en Algérie, en Tunisie et en Turquie d’où il rapporte des œuvres chargées de lumières et d’exotisme comme celle-ci. Un tableau comme la *Halte de cavaliers en Turquie* n’a pas dû décevoir ses marchands, Durand-Ruel père et fils. La composition parfaite, le chromatisme ajusté et le sujet orientaliste répondent à leur demande.

Celle-ci nous montre une scène quotidienne devant une porte du mur d’enceinte d’une ville turque où trois soldats ottomans à cheval, en tenue sombre, se sont arrêtés. L’un d’entre eux a mis le pied à terre pour s’approcher de l’échoppe creusée dans l’épaisseur de la muraille. Quelques personnages accroupis ou debout bavardent autour. Les couleurs mordorées de l’enceinte dominent le tableau. En effet, Victor Huguet utilise une palette blonde enrichie de nombreuses tonalités jaunes, marron clair et foncé, beiges, un peu de blanc pour souligner la brillance des pierres, enfin quelques aplats noirs, notamment pour l’âtre de l’échoppe. Le mur dont on voit les marques du temps irradie sa puissante luminosité sur le



Figure 1 : Alberto Pasini, *Porta di un Bazar*, huile sur toile, 33 x 41 cm. Collection particulière.

sol sablonneux. Aucune ombre autour des personnages et des soldats, cela signifie qu’il est l’heure de midi et celle de la pleine chaleur. Les couleurs rouges, jaunes et vertes des tenues vestimentaires soutiennent harmonieusement l’effet chromatique de l’ensemble.

Victor Huguet utilise les mêmes principes qu’Alberto Pasini lorsqu’il peint la *Porta di un Bazar* (Figure 1) aux couleurs blanchies de trop de soleil avec, au devant, le grouillement coloré de la population et des marchandises posées à terre. Peindre une porte en Orient, qu’elle soit monumentale ou non, fut pour les peintres orientalistes un sujet privilégié. Quand Victor Huguet et Alberto Pasini la choisissent comme décor architectural, Jean-Léon Gérôme s’en sert comme un écrin précieux pour peindre *Le marabout* (Figure 2). L’oiseau au plumage blanc et vert, et son propriétaire, un jeune homme en cafetan de soie jaune se tenant dans l’embrasure d’une porte cloutée, forment un contrepoint chromatique aux tonalités sombres du bois. La monochromie voulue, autour des tonalités marron, préside l’ensemble, mais laisse aux acteurs de cette scène insolite, le jeune homme et l’animal, capter les regards de l’amateur.

Aucun peintre ne résiste à l’envie de rapporter ces éléments d’architecture et de leur donner vie. Ils écrivent là leurs plus belles pages en peinture. Dans une lettre à Paul Durand-Ruel, Victor Huguet lui rappelait encore qu’il était sous le charme des « portes de ville, motifs intéressants, dont j’espère faire quelque chose et qui vous plaira et sera de vente. »

BIBLIOGRAPHIE :

- Frédéric Hitzel, *Les Orientalistes, Couleurs de la Corne d’Or, Peintres voyageurs à la Sublime Porte*, ACR Édition, Paris, 2002.
- Gérald M. Ackerman, *Jean-Léon Gérôme*, ACR Édition, Paris, 2000.

1. Ce tableau fut vendu à Paris chez Artcurial le 8 décembre 2008, lot 35, avec une enchère record de 159.156 Euros.



Figure 2 : Jean-Léon Gérôme, *Le Marabout*, 1888-1889, huile sur toile, 61 x 59 cm. Annot Art Gallery, Elmira, N.Y.





Alexandre Roubtsoff dans son atelier à Tunis.

34

ALEXANDRE ROUBTZOFF

(Saint-Petersbourg, 1884 - Tunis, 1949)

BÉDOUINE DE TUNIS, 1935

Huile sur toile
Signé , daté «1935» et situé «Tunis» en bas à droite
Inscription en arabe au milieu vers la gauche
100 x 73 cm (39 x 28,47 in.)
PROVENANCE : Acquis au Salon des Indépendants de 1936 et resté dans la famille par descendance jusqu'à ce jour.
EXPOSITION : Salon des Indépendants, 1936
80 000 / 100 000 €



BÉDOUINE DE TUNIS, 1935

D’origine russe, Alexandre Roubtsoff, né en 1884 à Saint-Petersbourg, commence dès l’âge de neuf ans à suivre des cours de dessin et de peinture à l’Ecole des Beaux-Arts de sa ville natale. Sa formation artistique fut plus tard conduite par l’une de ses tantes, Jekaterina Wachter, peintre elle-même et par le peintre polonais Ziongliniski. Ce dernier, grand voyageur, ayant fréquenté à Paris l’atelier de Benjamin Constant¹ pratiquait un style de peinture proche de l’école impressionniste. A partir de 1899, Alexandre Roubtsoff passe chaque été à voyager à travers l’Europe en compagnie de ses deux « mentors ». En août 1900, il visite la Crimée dont les charmes orientaux allaient avoir une influence décisive sur sa vie future. Ses études se poursuivent à l’Académie Impériale des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg où il reçoit également l’enseignement de Kardovsky, familier des courants modernes. Un peu plus tard, la grande aristocratie russe lui demande de peindre des tableaux de l’intérieur de leurs palais. C’est ainsi qu’il réalise pour Son Altesse Impériale la Grande Duchesse Maria Pavlovna, tante du Tsar Nicolas II et présidente d’honneur de l’Académie, une peinture représentant la salle à manger de son palais ; il exécute une œuvre représentant un salon du palais Marieno du prince Paul Galitzine (*Intérieur de style Empire*, 1912, Musée de l’Ermitage, Saint-Petersbourg (Figure 1)). Il obtient avec ce tableau le Grand Prix de l’Académie et une bourse conséquente puisqu’elle lui permet de voyager durant quatre ans dans les pays de son choix. Après l’Espagne, un court séjour à Tanger le décide à aller à Tunis.

Alexandre Roubtsoff débarque à Tunis le 1^{er} avril 1914, en boursier, mais aussi en peintre confirmé. Dès son arrivée à Tunis, les sujets orientalistes envahissent sa production. Patrick Dubreucq, auteur de la monographie *Roubtsoff, une vie en Tunisie* écrit que « cet autre monde stimule son goût pour l’observation du pittoresque. Le quotidien est source de beauté. [...] Sa peinture se caractérise par l’intérêt porté aux costumes des autochtones qui frappent l’œil du peintre par la vivacité des couleurs et l’originalité des broderies. » Muni d’un pliant et d’une boîte de peinture, il



Figure 1 : Alexandre Roubtsoff, *Intérieur de style Empire*, 1912, huile sur toile. Saint-Petersbourg, Musée de l’Ermitage.

part à la découverte de la Tunisie, expérimentant les joies du plein air. Dès l’année suivante, il exécute une grande série de toiles sur les types et les costumes tunisiens.

Parmi les peintres orientalistes, Alexandre Roubtsoff réalisera l’une des plus belles séries de tableaux sur les femmes tunisiennes, jeunes ou plus âgées, parées de bijoux, dans le cadre de leurs activités quotidiennes ou dans la pose tranquille du portrait. Les effets colorés des tissus, les plis harmonieux des vêtements, les objets sont soigneusement rapportés sur le papier ou sur la toile. Les œuvres sont chargées de mille couleurs. Patrick Dubreucq constate que, durant les dix premières années de présence en Tunisie, seules les valeurs documentaires conduisent sa main et que les visages de cette époque sont peints « sans expression véritable »². Vers 1930, l’artiste évolue, de nombreux dessins témoignent alors de son intérêt croissant pour la physiologie. Il exécute des tableaux dépouillés d’éléments anecdotiques au profit de portraits expressifs. *La Bédoine de Tunis*, datée de 1935, montre cette nouvelle orientation.

Le très beau regard noir fixe et pénétrant de la jeune fille attire notre attention. Alexandre Roubtsoff sait rendre l’émotion juvénile nourrie de féminité naissante. La bouche entr’ouverte laisse apercevoir des dents très blanches ; elle exprime une sensualité toute virginale. Le visage plein, les sourcils bien dessinés et le nez rectiligne finissent de ravir le spectateur. Roubtsoff a peint avec soin une belle adolescente. Les vêtements, le tapis au fond et le sol sont, au contraire, brossés plus rapidement dans des couleurs sourdes, mais l’artiste ravive l’ensemble grâce au tissu soyeux de la jupe rayée bleue et blanche.

Ce merveilleux tableau a été exposé au *Salon des Indépendants* en 1936 sous le titre *Bédoine de Tunis*.

BIBLIOGRAPHIE :

Patrick Dubreucq, *Alexandre Roubtsoff, Une vie en Tunisie*, ACR Edition,Paris, 1996.

- 1. Peintre, 1545-1902.
- 2. Patrick Dubreucq, p. 124.



Alexandre Roubtsoff, *F'tima*, 1933, huile, 92 x 102 cm, Collection Municipalité de Tuns.





35



36



37



38

35

ALEXANDRE ROUBTZOFF

(Saint-Petersbourg, 1884 - Tunis, 1949)

PONT SUR LA RIVIÈRE, NERVIANO, 1933

Huile sur panneau
Signé et daté en bas à droite, situé en bas à gauche
20 x 28 cm (7,80 x 10,92 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
1 500 / 2 000 €

36

PAUL PASCAL

(Toulouse, 1832 - Québec, 1903)

CARAVANES AU CRÉPUSCULE, 1887

Paire d'aquarelle et gouache sur carton
Signés et datés en bas à droite
20,50 x 28,50 cm (8 x 11,12 in.)
2 500 / 3 000 €

37

ALEXIS AUGUSTE DELAHOGUE

(Soissons, 1867- après 1930)

LA CARAVANE

Huile sur carton
Signé en bas à droite
25 x 20 cm (9,75 x 7,80 in.)
1 500 / 2 000 €

38

ATTRIBUÉ À T. PUERTO ODALISQUE

Huile sur cuivre
Trace de signature en bas à droite
26 x 19 cm (10,14 x 7,41 in.)
3 000 / 5 000 €



39

PIERRE-JULES MÊNE

(Paris, 1810 - Paris, 1879)

FAUCONNIER ARABE À CHEVAL

Bronze à patine polychrome
Signé sur le rocher sous l'antérieur droit «P.J. MÊNE»
numéroté «429» sur le rocher sous le pied gauche du cavalier
Socle en marbre noir avec 6 pieds en bronze (12 x 66,5 x 30)
78 x 59 x 26,40 cm (30,42 x 23,01 x 10,30 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
EXPOSITIONS : Paris, Salon de 1874 (bronze, n° 3042) (autre
exemplaire)
Paris, Exposition centennale de l'art français de 1900 (n° 1735)
(autre exemplaire)

BIBLIOGRAPHIE : Michel Poletti, Alain Richarme, *Pierre-Jules Mêne (1810 - 1879), Catalogue raisonné*, Paris, Univers du bronze, 2007, p. 38.
Denise Grouard, Stéphane Richemond, *Les Orientalistes, Dictionnaires des sculpteurs, XIX-XX^{ème} siècles*, Les éditions de l'amateur, Paris, 2008, p. 153.
Dans un style élégant, il a su mettre en valeur l'adresse du fauconnier, la vigueur du cheval et la puissance du faucon qui prend son envol. Les détails du costume, des accessoires et de l'arme du chasseur arabe sont d'une remarquable précision. Cette sculpture a connu un immense succès dès sa création.
Hauteur totale : 90 cm
5 000 / 6 000 €



40

40
LOUIS AUGUSTE HIOLIN
(Septmonts, 1846 - Silly-la-Poterie, 1910)
AGUADOR, LE PORTEUR D'EAU
Bronze à patine polychrome
Signé «Hiolin» sur la terrasse
70 x 20 x 24,50 cm (27,30 x 7,80 x 9,56 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
1 500 / 2 000 €



41

41
CHARLES (LOUIS ETIENNE CH.) PORION
(né en 1814 à Amiens)
GARDE À LA FENÊTRE
Huile sur panneau
Signé en bas à droite
26,50 x 15 cm (10,34 x 5,85 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
1 000 / 1 500 €



42

42
BAYA
(Bordj el Kiffan, 1931- Blida, 1998)
FEMMES AUX POISSONS
Gouache et aquarelle sur papier
Signé au milieu à gauche
50,50 x 100,50 cm (19,70 x 39,20 in.)
PROVENANCE : Collection particulière
EXPOSITIONS : Baya, Le Centre Culturel
Algérien, Paris,
décembre 1984.
4 000 / 6 000 €



43

43
MOHAMED BEN ALLAL
(Marrakech, 1928 - 1995)
À LA FONTAINE
Gouache sur papier
Signé en haut à droite
19,50 x 24,50 cm (7,61 x 9,56 in.)
2 500 / 3 500 €



44

44
ROGER BEZOMBES
(Paris, 1913 - 1994)
BAB MANSOUR, MEKNÈS
Monotype en couleurs
Signé, situé «Bab Mansour Meknès» et en
bas à droite
52 x 83 cm (20,28 x 32,37 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste aux
parents de l'actuel propriétaire
2 000 / 3 000 €

ART MODERNE

MARDI 1^{ER} JUIN 2010 À 20H – HÔTEL MARCEL DASSAULT

MARIE LAURENCIN, LE CIRQUE, circa 1920,
huile sur toile, signée en bas à droite:»Marie Laurencin», 76 x 56 cm. Est. : 150 / 200 000€

Renseignements : Violaine de La Brosse-Ferrand, +33 (0)1 42 99 20 32, vdelabrosseferrand@artcurial.com
www.artcurial.com



1



2



3

ART DÉCO

DONT UNE COLLECTION PARTICULIÈRE
COMPRENANT 14 PIÈCES D'ART TRIBAL

MARDI 8 JUIN 2010 À 20H30 – HÔTEL MARCEL DASSAULT

1/JOSEPH CSAKY (1888-1971), CONSOLE «PAONS», circa 1927, base et plateau rectangulaires en marbre noir, piètement sculpté en marbre blanc. 80,5 X 96 X 30 cm. Est. : 60 / 80 000 € • 2/FRANÇOIS POMPON (1855-1933), OURS POLAIRE, bronze à patine noire, cachet «cire perdue C. Valsuani» et signature incisée «Pompon» 24 x 43 cm. Est. : 25 / 30 000 € • 3/TAMBOUR LELE, république démocratique du Congo. H. : 112 cm. Est. : 3 / 4 000 €

Expert : Felix Marcilhac
Renseignements : Sabrina Dolla, +33 (0)1 42 99 16 40, sdolla@artcurial.com
www.artcurial.com



MOBILIER ET OBJETS D'ART

MERCREDI 23 JUIN 2010 À 14H30 – HÔTEL MARCEL DASSAULT

SECRÉTAIRE À ABATTANT D'ÉPOQUE LOUIS XV, ESTAMPILLE DE PIERRE ROUSSEL, en laque de Coromandel, provenant de l'ancienne collection d'Alexandre Dumas.
H. : 117,5 cm. L. : 71 cm. P. : 36 cm.. Est. : 30 / 50 000 €

Renseignements : Isabelle Bresset, +33 (0)1 42 99 20 13, ibresset@artcurial.com
www.artcurial.com

Rendez-vous à Monte Carlo...

Artcurial Briest – Poulain – F.Tajan

organise chaque été sa vente

de joaillerie et horlogerie de prestige :

Importants Bijoux et Horlogerie de Collection

La vente se déroulera les 20 et 21 juillet 2010

à l'Hôtel Hermitage.

*Si vous souhaitez inclure des pièces dans cette vente,
contactez Julie Valade :*

01 42 99 16 41, jvalade@artcurial.com



ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

CLÔTURE DU CATALOGUE **FIN MAI 2010**

*Des rendez-vous peuvent être organisés selon votre convenance à votre domicile,
au coffre de votre banque, à Paris ou en province.*

Découvrez le numéro 5 à partir du 26 avril 2010



POINTS DE VENTE PARIS

- Librairie du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
11, Avenue du Président Wilson, 75016 Paris
- Librairie de l'Institut du Monde Arabe
1, rue des Fossés-Saint-Bernard,
Place Mohammed V, 75005 Paris
- Librairie Artcurial - Hôtel Marcel Dassault
7, rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris
- Librairie l'Ecume des pages
174, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris
- Librairie du Centre Pompidou
Place Georges Pompidou, 75004 Paris

L'art vu du Maroc

www.diptykmag.com

diptyk
L'ART VU DU MAROC

FONDATION MONTICELLI



Association de préfiguration

Mécénée par Marc Stammegna

*Le Fortin de Corbières, édifié au XIX^{ème} siècle, vous présente
les plus belles œuvres d'Adolphe Monticelli, un espace de plus de 800m²
vous offrant un panorama unique sur la Rade de Marseille.*



Association Adolphe Monticelli

Fortin de Corbières - La Pointe de Corbières - RN 568 - L'Estaque - 13006 Marseille

www.associationmonticelli.com

Ouverture du mercredi au dimanche de 10h00 à 17h00

Tél. 04 91 03 49 46

ORDRE D'ACHAT
ABSENTEE BID FORM

ORIENTALISME
Mardi 8 juin 2010 à 20h00

- ☐ Ordre d'achat / Absentee Bid
- ☐ Ligne téléphonique / Telephone Bid

TÉLÉPHONE / PHONE

Références bancaires obligatoires à nous communiquer :
Required bank reference:

CARTE DE CRÉDIT VISA / CREDIT CARD NUMBERS

EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE

NOM/NAME

PRÉNOM/
FIRST NAME

ADRESSE
ADDRESS

TÉLÉPHONE
PHONE

FAX

EMAIL

BUREAU / OFFICE

DOMICILE / HOME

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read the conditions of sale and the guide to buyers printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium and taxes).

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS MAXIMUM EUROS PRICE
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Les ordres d'achat doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

A renvoyer / Please mail to: Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan
7, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris
Fax: +33 (0)1 42 99 20 60

Date :

Signature obligatoire :
Required signature:

ORIENTALISME

MARDI 7 DÉCEMBRE 2010 À 20H – HÔTEL MARCEL DASSAULT

JACQUES MAJORELLE , TAZOULT, SEKTANA, ANTI-ATLAS, LES RCHEBS OU TAZOULT ET LA VALLÉE DE SEKTANA, 1927, gouache, crayon et encrés de couleur sur carton, 48 x 59,50 cm. Estimation sur demande

VENTE EN PRÉPARATION

Renseignements : Olivier Berman, +33 (0)1 42 99 20 67, oberman@artcurial.com
www.artcurial.com

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'**Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** aura acceptés.

Si **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes:

1) Lots en provenance de la CEE:

• **De 1 à 15 000 euros** : 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).

• **De 15 001 à 600 000 euros** : 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 600 001 euros** : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : **(indiqués par un ○)**.

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants:

- en espèces: jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, **jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris** pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité;

- par chèque ou virement bancaire;

- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

5 - Prémption de l'État français

L'État français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption par l'État français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

• **De 1 à 100 000 euros** : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 100 000 euros** : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) - Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) - Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) - Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) - Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) - Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) - Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) - Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

BANQUE PARTENAIRE :



Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 € de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd. Londres.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 - Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements made by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** about any restoration, mishap or harm arising concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 - The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be borne by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone.

For variety of purposes, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** which have been deemed acceptable.

Should **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.

The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, the successful bidder will be the bidder who will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word “adjugé” or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.

In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 - The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

- **From 1 to 15 000 euros** : 23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).

- **From 15 001 to 600 000 euros** : 20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).

- **Over 600 001 euros** : 12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC : **(identified by an ☉)**.

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.

- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85% additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** has a right of access and of rectification to the nominative data provided to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the meantime **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as “procédure de folle enchère”. If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,

- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,

- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after “procédure de folle enchère” if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

In case of settlement by cheque, the lot will be delivered once the cheque is definitively cast by **Artcurial Briest-Poulain-F. Tajan**.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 - The incidents of the sale

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be able to use video technology.

Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** shall bear no liability/responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will not be liable for errors of conversion.

5 - Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 - Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.

Furthermore, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be

prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 - Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).

- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e. 1,96% of the hammer price).

a) - Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) - The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) - For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) - Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) - The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) - The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) - The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) - The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 - Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 - Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively.

Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

BANQUE PARTENAIRE :



All lots over 10 000 euros in this catalogue have been controlled by ART LOSS REGISTER Ltd. London.



**MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES
HÔTEL MARCEL DASSAULT**

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris
+33 (0) 1 42 99 20 20
contact@artcurial.com
www.artcurial.com
SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan

ADMINISTRATION ET GESTION

Direction
Nicolas Orłowski

Secrétaire général
Axelle Givaudan

Relation clients
Marie Sanna-Legrand
+33 (0)1 42 99 20 33

Marketing, Communication et Activités Culturelles
Emmanuel Berard
+ 33 (0)1 42 99 20 42

Abonnements catalogues
Géraldine de Mortemart, +33 (0)1 42 99 20 43

Direction comptable et administrative
Joséphine Dubois
+33 (0)1 42 99 16 26

Gestion
Isabelle Chênais
+33 (0)1 42 99 20 27

Ordres d'achat, enchères par téléphone
Marianne Balse
+33 (0)1 42 99 20 51

Comptabilité des ventes
Sandrine Abdelli
+33 (0)1 42 99 20 06
Marion Carteirac
+33 (0)1 42 99 20 44
Nicole Frerejean
+33 (0)1 42 99 20 45

Comptabilité générale
Marion Bégat
+33 (0)1 42 99 16 36
Virginie Boisseau
+33 (0)1 42 99 20 29
Mouna Sekour
+33 (0)1 42 99 20 50

Gestion des stocks
Stock - Hôtel Marcel Dassault :
Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi
+33 (0)1 42 99 20 46
Stock - Ponthieu :
Claud Pereira
+33 (0)1 42 25 64 70
Stock - Gennevilliers :
Philippe Da Silva
+33 (0)6 31 57 51 63

Transport et douane
Géraldine Papin
+33 (0)1 42 99 16 57

**CONSEILLER SCIENTIFIQUE
ET CULTUREL**
Serge Lemoine

**COMMISSAIRES-PRISEURS
HABILITÉS**

**Francis Briest, François Tajan, Hervé Poulain,
Isabelle Boudot de La Motte, Isabelle Bresset
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux, Matthieu Fournier**

AFFILIÉ À
«International Auctioneers»

MAISONS DE VENTES ASSOCIÉES

ARTCURIAL
TOULOUSE - JACQUES RIVET
Jacques Rivet, Président, commissaire-priseur
contact : Valérie Vedovato
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 88 65 66, j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL
DEAUVILLE
James Fattori, commissaire-priseur
32, avenue Hocquart de Turtot. 14800 Deauville
+33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général
Nicolas Orłowski
Vice Président
Francis Briest

Membres du conseil
Nicole Dassault, Michel Pastor,
Francis Briest, Nicolas Orłowski,
Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement
Président : Laurent Dassault
Membres :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard, Daniel Janicot,
Serge Lemoine, Delphine Pastor, Michel Pastor,
Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain, François Tajan

HÔTEL MARCEL DASSAULT
Comité culturel et membres d'honneur :
Pierre Assouline, Laurent Dassault,
Francis Briest, Léonard Gianadda,
Hervé Poulain, Daniel Janicot, Yves Rouart,
Nathalie Zaquin-Boulakia